

Année 2017-2018
Fiche à remettre au service de gestion au plus tard le 1^{er} septembre
Réponse obligatoire (même pour les externes)

Nom Prénom :	Classe de :
--------------------	-------------------

1. Inscriptions :

<i>Inscription annuelle</i>	Collège, Segpa, Lycées	Ecole		
		Matin	Midi	Soir
	<i>Déjeuner au Self *</i>	<i>Garderie * (7h45 – 8h30)</i>	<i>Déjeuner au Self *</i>	<i>Etude- Garderie * (16h45-18h15)</i>
Lundi				
Mardi				
<i>Mercredi **</i>				
Judi				
Vendredi				

** Mettre une croix dans les cases correspondantes*

*** Le repas du mercredi est réservé aux collégiens et lycéens*

2. Contribution des familles :

Je bénéficie d'une réduction → **OUI*** – **NON***

Si oui, je bénéficie du tarif réduit [n° 1*] - [n° 2*] - [n° 3*]

** Entourer le tarif réduit applicable (cf. ci-dessous)*

Tarifs réduits déterminés en fonction du revenu de la famille						
(Base : Revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition 2016 concernant les revenus 2015)						
Revenu fiscal de référence (RFR)		Nombre d'enfants à charge				
		1	2	3	4	5 et +
Tarif réduit n°1	RFR inférieur à	36 410 €	38 897 €	43 553 €	50 381 €	58 318 €
Tarif réduit n°2	RFR inférieur à	28 206 €	30 694 €	35 351 €	41 384 €	47 364 €
Tarif réduit n°3	RFR inférieur à	23 602 €	26 037 €	31 275 €	36 409 €	42 495 €

- Le principe de péréquation fait appel à la solidarité entre les familles afin qu'aucune de celles-ci ne soit empêchée, pour des motifs d'ordre financier, de donner à ses enfants l'éducation qu'elle souhaite.
- Des réductions sont prévues en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Jeanne d'Arc : sur la contribution des familles, réduction de 40% à partir du 3^{ème} enfant.
- Pour les tarifs réduits, une copie de l'avis d'imposition 2016 portant sur les revenus 2015 doit être présentée au service gestion (copie détruite après traitement du dossier).
- Dans certaines situations particulières (perte d'emploi maladie grave ou autre raison majeure), des aides peuvent être apportées. Les familles concernées doivent dans ce cas prendre contact avec l'un des deux chefs d'établissement. La meilleure des solutions sera recherchée en application des directives du conseil d'administration de l'OGEC.

Date et Signature :

*Contact : Mme Rocard : 01.55.66.91.08
droccard@jacolombes.com*

